



Conjuguer les intelligences, décupler les possibles.

**Elaboration du plan de formation
à destination des partenaires de
l'Observatoire Corse de la
Protection de l'Enfance (OCPE)**

2023 - 2026



9 thématiques retenues par les directions de la DGAS (DPE, DASP, DSPSP)

Des thèmes priorisés au regard de leur importance et de l'effectivité d'une potentielle formation

P1 : 2023-2024

- 1 Sensibilisation aux **besoins fondamentaux** de l'enfant
- 2 Recueil de la **parole de l'enfant**
- 3 **Exposition des mineurs et des jeunes majeurs aux écrans** (réseaux sociaux, jeux vidéo, utilisation des portables)

P2 : 2024-2025

- 4 Repérage et gestion des situations de **violences intrafamiliales**
- 5 Recherche de soutien dans l'entourage de l'enfant / mentorat / parrainage
- 6 Prévention et dispositifs de **soutien à la parentalité**

P3 : 2025-2026

- 7 Prévention de la **maltraitance au sein des ESSMS** : démarche qualité et gestion des **évènements indésirables**
- 8 Promotion et suivi de la **santé** des enfants
- 9 **Pouvoir d'agir** des usagers

- Des formations qui présentent un intérêt à être dispensées à la fois aux agents de la collectivité et à ses partenaires afin de favoriser **le travail collaboratif et partenarial**. Elles ne remplacent pas les formations internes de la collectivité.
- **Des priorités à contrebalancer avec le niveau d'effort nécessaire à la mise en œuvre des différentes formations** (offre existante, nombre de partenaires, spécificité des attendus...)

Fiches formation détaillées

1 Sensibilisation aux besoins fondamentaux de l'enfant

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Evolutions réglementaires (loi 2022, prérequis au référentiel unique d'évaluation de l'IP)
- **Besoin de sensibiliser tous les acteurs au contact des enfants et des familles sur les besoins fondamentaux de l'enfant, les signaux de risque ou de danger, le rôle de la CRIP et les modalités de saisine, l'évolution de la clinique en protection de l'enfance**
- Savoir comment recueillir la parole de l'enfant : par quel moyen et comment (lien avec la fiche action sur le recueil de la parole de l'enfant) dans le cadre d'une situation de risque ou de danger

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Porter les évolutions de doctrine en protection de l'enfance : partager un langage commun et une grille de lecture harmonisée autour des besoins fondamentaux et de l'évaluation du risque/danger
- Renforcer la qualité des écrits professionnels (évaluations d'IP ; projets d'accompagnement)
- Articuler les différentes grilles de lecture de situations : droits / besoins / clinique

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Connaissance des principaux stades de développement de l'enfant en lien avec les besoins associés
- Connaissance des tableaux cliniques / approche par la théorie de l'attachement / psychopathologie
- Connaissance des besoins de l'enfant pour pouvoir **évaluer le moment de bascule vers une situation de risque ou de danger** (préalable)
- Connaissance du dispositif de transmission des IP (écrit et circuit)

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE + DPSPS + DASP

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- Education Nationale, ARS, DTPJJ, Juges des Enfants, partenaires associatifs, CAF & EAJE, hôpitaux et professionnels du soin, gendarmerie/police nationale

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Experte contactée : Dr Marie-Paule Martin-Blachais
- Autres profils évoqués : Ecole nationale de la protection de l'enfance, Isabel Casals (besoins fondamentaux et IP) , Anne Raynaud Postel (instituts de la parentalité : besoins fondamentaux et théorie de l'attachement), Laurence Bégon (approche par une magistrate), Priscille Gérardin (pédopsychiatre), Guy Hardy (lien avec l'empowerment).

Conditions de mise en œuvre

Priorité 1 : à mettre en œuvre à court terme (2023-2024)

Format proposé (Marie-Paule Martin-Blachais) : à définir (minimum 1 jour), favoriser la mixité des groupes notamment PMI/PE

2 Recueil de la parole de l'enfant suivant son âge

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Priorité énoncée dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance
- Besoin exprimé par les équipes de terrain (distinction 0-10 / 10-18 ans) : IP, PPE, mesures d'accompagnement, placements, ...
- Besoins des professionnels de terrain plutôt sur le recueil de la parole
- Besoins prioritaires exprimés par les professionnels des pôles territoriaux
- Savoir comment recueillir la parole de l'enfant et par quels moyens notamment dans le cadre d'une situation de risque ou de danger

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Impulser un changement de pratiques et de paradigme dans tous les champs de l'action sociale
- Appliquer les attentes de la loi 2002-2
- Développer les compétences d'écoute de la parole de l'enfant au regard de son âge
- Distinguer les attentes en fonction des profils et contextes (accueil et recueil de la parole)
- Identifier toutes les modalités d'expression de l'enfant dans son quotidien (jour et nuit, du jeu à la parole, etc.)
- Favoriser le repérage et l'alerte à partir de la parole de l'enfant
- Développer les compétences psychosociales des enfants et des familles
- Renforcer les approches territoriales et communautaires
- Faire le lien avec le PPE (mais rester sur les enjeux transverses)

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Capacité d'adaptation des professionnels au recueil de la parole de l'enfant au regard de son âge et de son environnement
- Formation de personnes relais pour diffuser les connaissances et compétences de recueil de la parole de l'enfant aux professionnels en Corse

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE + ARS (travail en cours ARS sur formation aux violences intrafamiliales et recueil de la parole de l'enfant avec le Dr Ben Kemoun)

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- DASP, DPSPS, Education Nationale, DTPJJ, partenaires associatifs, acteurs du soin, gendarmerie et police, acteurs territoriaux, DDETSPP, magistrats, Université de Corse

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Experts contactés : Jean-Marc Ben Kemoun (formation au protocole NICHD), Michèle Créoff (institut de psycho éducation; en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant), Gauthier Arnaud-Melchiorre
- Autres experts évoqués : Pierrine Robin, Edouard Durand, Repairs94, Isabel Casals, MELTHEMS

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P1 : à mettre en œuvre à court terme (2023-2024)

Pré-requis : formation aux phases de développement de l'enfant

Format proposé:

- **(Jean-Marc Benkemoun) :** 2 jours - 1 jour complémentaire au bout de 6 mois - 1 jour de rappel au bout d'un an
- Préconisation issue du comité de relecture : cycle de formations avec des intervenants différents adressant des situations différentes

NB. Formation à intégrer dans le parcours initial des professionnels de la protection de l'enfance, partenariat à imaginer avec l'université de Corse notamment

Exposition des mineurs et des jeunes majeurs aux écrans (réseaux sociaux, jeux vidéo, utilisation des portables)

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Un enjeu de santé publique croissant (recrudescence des comportements autodestructeurs résultant des addictions aux écrans)

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Distinguer l'addiction de l'utilisation des écrans
- Renforcer la prévention auprès des enfants et des parents
- Focaliser une partie au moins de la formation sur les sujets des réseaux et de la pornographie
- Permettre de travailler les échanges parents-enfants ; permettre à chacun d'exprimer ses difficultés
- Partager les bonnes pratiques de sensibilisation et de postures à adopter
- Développer les compétences psychosociales des enfants et des familles
- Renforcer les approches territoriales et communautaires
- Aider les professionnels à faire face aux situations de enfants et jeunes addicts aux écrans / doter les familles et les professionnels de boîtes à outils ?
- Privilégier les interventions auprès des publics plus jeunes

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Connaissance des bonnes pratiques en termes de postures et comportements à adopter en face d'un mineur addict

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE + DPSPS

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- DASP, Education Nationale, Secteur du soin/ santé, partenaires associatifs, DTPJJ, Acteurs territoriaux, ...

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Partenaires évoqués : Médiateurs, animateurs de réseau, promeneurs du net, Association Horizon Multimédia Sur Toulon, ARS, ...
- Voir aussi interventions Service info jeunesse / Police / EN (Collèges)

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P3 : à mettre en œuvre à horizon 2025-2026



4 Repérage et gestion des situations de violences intrafamiliales

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Priorité nationale
- Problématique à l'interface du champ de la protection de l'enfance, du domaine judiciaire, civil ou pénal ; besoin fort de cohérence des interventions pluridisciplinaires (thérapeutiques, judiciaires, sociales, éducatives)
- Forte proportion des IP reçues à la CRIP relevant de violences intrafamiliales

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Partager une définition commune de la maltraitance en s'appuyant sur les besoins fondamentaux de l'enfant
- Acquérir des méthodes d'objectivation des situations pour diagnostiquer sans chercher d'emblée la solution
- Améliorer le repérage des situations de violences intrafamiliales
- Faire évoluer la perception de l'importance des violences intrafamiliales comme un facteur de danger en protection de l'enfance
- Partager les principes et bonnes pratiques (notamment en termes de posture) du recueil de la parole de l'enfant et de la famille
- Favoriser l'analyse pluridisciplinaire

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Meilleure gestion des situations de violences familiales (posture lors d'entretien, partenaires à solliciter..)
- Meilleure prise en charge des enfants co-victimes des violences intrafamiliales
- Création/ renforcement d'un réseau inter-partenarial

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE + DPSPS + Observatoire des violences faites aux femmes

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- DASP, Education Nationale, DTPJJ, ARS, DREETS/DDETSPP, partenaires associatifs, Secteur du soin/ santé, gendarmerie nationale et police, CAF & EAJE, acteurs territoriaux, magistrats ...

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Experts contactés: Françoise Brié (FNSF), Stéphanie Gaudillat (changement des pratiques), Michèle Créoff (institut de psycho éducation; en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant et le recueil de la parole de l'enfant)
- Autres partenaires évoqués : Services de l'Etat, ARS, université de Corse, ENPJJ

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P1 : à mettre en œuvre à court terme (2023-2024)

Pré-requis : former aux besoins fondamentaux de l'enfant

Format proposé (Michèle Créoff):

- 1^{er} jour : prise de conscience
- 2^{ème} jour et suivants : outillage des professionnels

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Attente forte de la loi 2022 sur le recours à l'entourage de l'enfant comme solution à évaluer systématiquement
- Changements de pratiques à plusieurs niveaux : dans l'approche de prévention, dans l'évaluation de l'IP, dans le suivi éducatif
- Lien avec les priorités du schéma territorial enfance famille

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Partager les rôles et responsabilités de chacun
- Connaître les dispositifs / adapter les pratiques d'accompagnement
- Sensibiliser sur les solutions d'appui sur les ressources de l'entourage de l'enfant / alternatives au placement classique
- Partager les bonnes pratiques de repérage, d'évaluation, de suivi des situations de placements chez un TDC
- Développer les compétences psychosociales des enfants, des familles et des tiers
- Renforcer les approches territoriales et communautaires

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Evolution des pratiques dans l'accompagnement social des familles ; dans le repérage et l'évaluation d'IP ; dans le suivi de la référence éducative

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- DASP, Juges des enfants, Education Nationale, partenaires associatifs, DTPJJ

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Profils évoqués : Mohammed L'Houssni (RETIS en Haute Savoie; suivi tiers & conseil de famille), Catherine Sellenet , acteurs de l'Education Nationale (sur le tutorat, mentorat), réseau des UDAF, Horizon parrainage (Métropole de Lyon)

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P2 : à mettre en œuvre à moyen terme (2024-2025)

6 Prévention et dispositifs de soutien à la parentalité

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Renforcer la prévention pour agir en amont des situations de risque ou de danger
- Nécessité de travail rapproché entre acteurs pour activer les logiques de prévention en amont de l'IP

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Partir des besoins fondamentaux pour identifier les modalités de soutien à la parentalité les plus pertinentes
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs et développer/ renforcer les actions inter-services
- Partager la vision d'ensemble des dispositifs existants sur le territoire
- Développer les compétences psychosociales des enfants et des familles
- Renforcer les approches territoriales et communautaires

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Connaissance de tous les dispositifs et partenaires existants sur le territoire
- Mise en place de plans d'actions concrets et effectifs
- Renforcement du réseau inter-partenarial

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE + DSPS + DASP

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- ARS, Education Nationale, partenaires associatifs, acteurs du soin, CAF & EAJE, REAAP/LAEP

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Profils évoqués : Catherine Sellenet, Paula Milani

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P2 : à mettre en œuvre à moyen terme (2024-2025)

Pré-requis : formation aux besoins fondamentaux de l'enfant

7 Prévention de la maltraitance au sein des ESSMS : démarche qualité et gestion des évènements indésirables

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Evolutions réglementaires (lois 2022-2, 2007, 2016, 2022)
- Priorité nationale sur le renforcement du contrôle des ESSMS (notamment liée aux scandales récents dans le champ PA/PH)

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Sensibiliser sur les enjeux de la démarche qualité
- Sensibiliser sur la violence institutionnelle et le lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant
- Echanger entre institutions autour des bonnes pratiques de prévention des risques de maltraitance
- Renforcer les approches territoriales et communautaires

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Changement de culture
- Maîtrise des enjeux réglementaires (notamment obligations de signalement / remontée des EIG)
- La logique d'amélioration continue de la qualité de prise en charge est un réflexe du quotidien des travailleurs sociaux

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- ESMS, DTPJJ, ARS, DREETS, DDTSP

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Expertes contactées : Muriel Willemin et Lydie Faget (Passeurs 2 sens), Michèle Créoff (institut de psycho éducation; en lien avec sujets sur les besoins fondamentaux et les violences institutionnelles)

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P2 : à mettre en œuvre à moyen terme (2024-2025)

Pré-requis : formation aux besoins fondamentaux de l'enfant

Format proposé (Passeurs 2 sens) :

- 2 jours à destination des équipes de direction
- 1 jour pour les agents, équipes éducatives et personnels des ESSMS

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Priorité nationale
- Enjeu fort d'articulation entre les équipes éducatives, les acteurs de la prévention et du soin
- Sujet majeur qui doit être porté par tous les acteurs de la protection de l'enfance et qui ne doit pas être perçu comme médico-centré

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Développer les compétences psycho sociales comme pré-requis à la promotion de la santé
- Développer la connaissance des cadres en particulier sur les déterminants sociaux de la santé
- Partager les bonnes pratiques de suivi et promotion de la santé des enfants confiés
- (Moins prioritaire) Développer les connaissances des professionnels sur la santé sexuelle
- Renforcer l'interconnaissance et le partage de connaissance entre partenaires

A quels attendus précis la formation doit-elle répondre ?

- Renforcer les connaissances théoriques des professionnels sur les enjeux de santé
- Rendre les professionnels de la protection de l'enfance acteurs de la promotion de la santé
- Sensibiliser le secteur de la santé à la protection de l'enfance et aux missions de la DPE

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPSPS + DPE

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- ARS, Education Nationale, DTPJJ, partenaires associatifs, Secteur du soin/ santé, médecins généralistes

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Profils évoqués : Dr Guillaume Petit, ARS, Santé publique France, L'entreprise médicale

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P3 : à mettre en œuvre à horizon 2025-2026

Pré-requis : formation sur les stades de développement et besoins fondamentaux de l'enfant

Format proposé (Dr Guillaume Petit) : minimum 3 jours

Contexte et enjeux : à quels besoins répond cette formation ?

- Priorité énoncée dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance
- Besoin exprimé par les équipes de terrain (distinction 0-10 / 10-18 ans) : IP, PPE, mesures d'accompagnement, placements, ...
- Dans un contexte de crise économique et sociale, un travail engagé sur le développement « des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement » (extrait du Décret relatif à la définition du travail social) pour favoriser une logique de développement social local

Objectifs et thématiques à prioriser

Objectifs prioritaires :

- Impulser un changement de pratiques durable dans tous les champs de l'action sociale
- Appliquer les attentes de la loi 2002-2
- Développer les compétences psychosociales des enfants et des familles
- Renforcer les approches territoriales et communautaires
- Développer l'aller-vers en prévention

Quels sont les résultats attendus de cette formation (connaissances ou comportements) ?

- Connaissance de ce qu'est le pouvoir d'agir en prévention et protection de l'enfance et des pratiques associées
- Connaissance de moyens d'action concrets à destination des professionnels de terrain pour développer le pouvoir d'agir des usagers
- Constitution d'un réseau de professionnels volontaires prêts à déployer des actions en faveur du développement du pouvoir d'agir

Parties prenantes

Qui est le pilote de la formation ?

- DPE

Quels partenaires internes ou externes doivent être impliqués dans la construction ou dans la formation ?

- DASP, DPSPS, ARS, Education Nationale, DTPJJ, partenaires associatifs, Secteur du soin/ santé, gendarmerie et police, acteurs territoriaux, DDETSPP, ...

Qui peut délivrer cette formation / quels acteurs portent cette offre ?

- Profils évoqués : Guy Hardy, Julie Chapeau (conseillère scientifique auprès de la DGA du CD59)

Conditions de mise en œuvre

Quel est le niveau de priorité ?

P3 : à mettre en œuvre à horizon 2025-2026